

12.06.2009 - 12:53 Uhr

Le Conseil national donne un signal clair pour des postes supplémentaires à la douane civile et au Cgfr

Bern (ots) -

Jeudi 11 juin, le Conseil national a approuvé deux interventions parlementaires demandant une augmentation des effectifs de la partie civile de la douane et du Corps des gardes-frontière. Ce faisant, il soutient les revendications de garanto, qui exige avec véhémence précisément la même chose depuis la mi-2008.

C'est avec une vive satisfaction que garanto prend acte des décisions du National. Dans deux interventions parlementaires, Hans Fehr et Hildegard Fässler proposaient d'une part de relever l'effectif du Corps des gardes-frontière et d'améliorer le statut de ces derniers (motion 08.3510), et de l'autre un examen des effectifs des douanes (pos-tulat 08.3513). Ces deux interventions demandent 200 postes supplémentaires pour la douane civile et 200 à 300 pour le Cgfr, emplois devant être attribués dans les domaines de la fiscalité et de la sécurité.

Le Conseil national veut accroître la densité des contrôles à la frontière et dans l'arrière-pays. Il a reconnu qu'on ne peut atteindre cet objectif avec de belles paroles seulement, mais qu'il faut aussi étoffer les effectifs du personnel. M. Merz, lui, qui re-commandait le rejet des interventions, arguait qu'il convenait d'abord de discuter de la mission confiée à l'Administration des douanes et d'attendre les expériences faites avec Schengen. La Chambre du peuple ne s'est pas ralliée à cette tactique dilatoire et a posé un signal clair en faveur de mesures immédiates.

Le président de la Confédération n'a guère apprécié la précision apportée par le député Hans Fehr, selon laquelle le syndicat garanto appuyait sans restriction les deux interventions en question. Et M. Merz de faire remarquer à ce propos que les syndicats ré-clamaient de toute façon toujours plus de personnel, cela ne ferait pas l'ombre d'un pli. Garanto condamne fermement cette attitude antisyndicale, d'autant plus que le ministre du personnel refuse jusqu'à ce jour de s'entretenir avec le syndicat au sujet des défauts et lacunes relevés dans les domaines fiscal et sécuritaire.

Le syndicat garanto invite le Conseil fédéral à réaliser sans délai le postulat de la députée Hildegard Fässler et en appelle au Conseil des États afin qu'il adopte à son tour la motion Hans Fehr durant sa session d'automne.

Contact:

Le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière

Renseignements:

André Eicher, secrétaire central de garanto, tél. 079 380 52 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100585004> abgerufen werden.